

Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54) Assemblée générale 2019

RAPPORT MORAL 2019

de M. Noël GUERARD, maire de LESMENILS, secrétaire général de l'Association

Une équipe administrative au service des élus

L'Association emploie, au 1^{er} septembre 2019, 16 personnes (15 CDI et 1 CDD), sous la responsabilité d'Anne-Mathilde COSTANTINI, directrice et de Laurent HANNEZO, directeur adjoint ; au service moyens généraux, Amandine BONY, Catherine BOUTEIL, Alicia DIZEK (mise à disposition partielle à l'Association des communes forestières), Hervé RICHARD, au service juridique, Amine BENEDDIF, Anne COGERY, Valentine DUHAUT, Nicolas MARCHETTO, Léo MAFFEIS, au service informatique, Rodrigue DARVIEUX, Cyril DIEZ CARDONA, Yann FORT, Julien SERRURIER, José VAZ.

Bilan du service juridique

Le nombre de saisines est équivalent à celui de 2018 : 3000 questions ont d'ores et déjà été posées au 31 juillet 2019. Le conseil juridique est toujours un service central et essentiel pour les adhérents. La compétence et la réactivité des juristes dans les dossiers confiés sont louées et reconnues par les communes et EPCI adhérents.

Le service juridique a établi un **plan d'actions** 2019/2020 afin de préparer au mieux les élections municipales et communautaires de 2020 avec de nombreuses publications et formations à venir à destination des maires et des présidents d'EPCI.

Dans le cadre de ce plan, des **publications** ont déjà été réalisées : les listes électorales (*avril 2019*), l'évolution du conseil municipal (*juin 2019*), quelles conditions pour être conseiller municipal ? (*juin 2019, en accès libre sur notre site internet*), la communication en période électorale (*septembre 2019*). La 3^{ème} édition du « cahier de vacances » a été élaborée en juillet 2019 par l'ensemble des juristes et remporte toujours un vif succès.

Paraîtront avant la fin de l'année un carnet sur l'évolution des syndicats de communes et un autre concernant les conséquences des élections sur les EPCI.

En plus de la participation active à la rédaction de la lettre des maires, de la newsletter mensuelle, du site internet et des réseaux sociaux de l'ADM54, au cours du 1^{er} semestre 2019, les autres actions marquantes du service ont été les suivantes :

- Organisation et animation de 3 sessions relatives à la commission de contrôle des listes électorales : plus de 180 participants (*avril 2019*). Un carnet complet avait été préalablement édité. De nombreux modèles dédiés ont été créés afin d'aider au mieux les communes à la mise en place de la réforme des listes électorales, initiative largement appréciée.
- Organisation et animation de 3 sessions relatives à la communication en période électorale en septembre.
- Organisation et animation d'une formation sur les opérations funéraires en janvier à Herserange. Une nouvelle formation aura lieu à Dieulouard en octobre. Deux juristes ont participé activement à une formation en lien avec la chambre d'agriculture sur les marchés de producteurs et les circuits courts (*mai 2019*).
- Un juriste a participé aux nombreuses formations dispensées par le Bureau Grand Est Europe concernant les fonds européens et d'autres thèmes européens (*janvier, février et mai 2019*) ainsi que par notre partenaire ECOFINANCE concernant le budget communal (*février 2019*).
- Des informations dédiées ont été délivrées aux présidents de communautés à travers l'organisation d'une réunion spécifique sur les fonds européens. Est toujours développée une expertise juridique pour les intercommunalités, nous sollicitant pour des questions toujours plus techniques et pointues, telles que les relations financières entre communes et EPCI.
- Un suivi particulier a été fait en lien notamment sur la défense extérieure contre l'incendie en lien avec le SDIS ainsi que sur l'habitat indigne, les cours d'eau, la peste porcine et la canicule en lien avec la préfecture.

Bilan du service informatique

Les premiers mois de l'année sont en général très chargés. 2019 est l'année la plus intense depuis que le service informatique existe : en 2018, le service avait traité 5015 dossiers de janvier à août inclus, 6400 dossiers en 2019, sur la même période ! Cette différence s'explique en grande partie avec le PASRAU mais surtout l'arrivée du répertoire électoral unique (REU) dans les élections.

Le précédent record du nombre de dossiers traités en une journée datait de l'année dernière avec plus de 90 nouveaux dossiers. Cette année, non seulement 7 journées ont dépassé les 90 dossiers, mais 2 journées ont même atteint 107 dossiers !

Un nouveau projet est lancé par le service informatique : le **forum des secrétaires de mairie**. Son développement, chronophage, vient de se terminer. Présenté lors des clubs utilisateurs de septembre, il propose un espace d'échange communautaire afin de redynamiser les liens entre les secrétaires, surtout en milieu rural. De plus, il permet d'identifier les problématiques rencontrées par les utilisateurs, et anticiper des éventuels afflux de maintenance par l'établissement de fiches diffusées par mass-mailing.

Les clubs utilisateurs de février-mars dernier ont permis de former 214 personnes (soit 16% de mieux que l'année précédente à la même époque). Ces réunions ont été l'occasion de refaire le point sur la découverte du REU, le passage en production du PASRAU, et la sécurité informatique avec les secrétaires de mairie, les maires et les trésoriers.

Une nouvelle session est prévue fin septembre, afin d'évoquer divers sujets comme le REU une fois les élections européennes passées pour prévoir les municipales de 2020, le PASRAU et les bonnes pratiques à avoir, le lancement du forum des secrétaires... La DGFIP est invitée pour évoquer les différents chantiers de dématérialisation et moyens de paiement (Pes ASAP, PayFip...). 178 personnes sont déjà inscrites.

Le nombre de sites qui adhèrent au service continue d'augmenter : de 453 en août 2018 à 459 à ce jour. Le service accompagne désormais 383 communes (64% du département), 8 communautés de communes et 68 syndicats.

Le service informatique reste toujours au plus près de ses adhérents, avec une centaine de déplacements sur l'année pour des démonstrations logiciels, des démarrages de collectivités qui décident d'adhérer au service, des formations sur site, voire des réinstallations de logiciels.

Dans le cadre du DIF, le service a développé un module à destination des élus pour utiliser les outils logiciels dans l'établissement et le suivi du budget. Ces formations ont rencontré un vif succès avec 11 jours de formation sur site prodigués depuis janvier. Ce qui a permis de former une quinzaine d'élus du département. D'autres dates sont déjà programmées pour la fin de cette année, ainsi que pour 2020.

Bilan du service formation

Le bilan du DIF pour le premier semestre 2019 est positif, avec une forte augmentation du nombre de dossiers déposés à la Caisse des dépôts, de 7 dossiers en 2017, nous sommes passés à 250 dossiers en 2018 et à plus de 300 dossiers pour le seul premier semestre 2019 ! Pour le second trimestre 2019, nous avons déjà près de 110 élus qui ont déposé un dossier DIF pour participer à nos formations sur la langue anglaise, la conduite préventive, se préserver en situation difficile, la gestion de fin de mandat, savoir prendre la parole en public, ...

Au niveau national, le DIF élus connaît la même dynamique. Pourtant le gouvernement a annoncé que le DIF, que les élus commençaient seulement à s'approprier, allait profondément être modifié par le projet de loi « Engagement et proximité » et qu'il serait transformé en un compte personnel de formation dont les contours seront fixés ultérieurement par voie d'ordonnance.

A noter ! L'ADM54 est, en nombre de formation financées par le DIF, à la 5^e place sur les 200 organismes agréés par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

De janvier à septembre 2019, 1 071 personnes ont été formées ou informées via 57 modules de formation et 12 sessions d'information. Les sujets variés, décidés par la commission information animée par Jean-Jacques PIERRET, maire de Montigny-sur-Chiers, portaient notamment sur le budget, la fiscalité, les gestes de premiers secours, la commission de contrôle des listes électorales, le maintien des personnes âgées dans la commune, pour répondre aux besoins exprimés par les territoires.

L'ADM 54 s'adapte à toute demande. En plus des actions décentralisées à Anderny, Azerailles, Champigneulle, Dieulouard, Favières, Fresnois-la Montagne, Herserange, Montigny-sur-Chiers, Piennes, Pierreville, Tanconville, Thiaucourt-Regniéville, Varangéville et Ville-au-Montois, des formations ont été organisées le soir (17h-21h) sur l'analyse financière et la recherche de marge de manœuvre ou le samedi : 2 formations sur le budget et 1 formation sur l'AIPR, la fiscalité, la prise de parole en public, la gestion de fin de mandat, la transition écologique.

Vidéoformations : Après avoir réalisé une première vidéoformation sur le Droit Individuel à la formation que possède chaque élu local, nous avons réalisé 4 nouvelles vidéos sur l'ADM54, CEL'EST 2020, le rôle du conseiller municipal et pourquoi se former en tant qu'élus. Le prochain module vidéo a comme intitulé : se préserver en situation difficile.

Publications : En plus des traditionnelles Lettres des maires et des newsletters, vous avez reçu les carnets sur «Les listes électorales» (52 pages), «Quelles conditions faut-il remplir pour être conseiller municipal ?» (20 p), «L'évolution du conseil municipal en cours de mandat» (32 p), notre cahier de vacances (48 p), «La communication en période électorale» (88 p).

Participation à des groupes de travail

Finances et fiscalité : Afin de réintroduire de l'équité fiscale entre les contribuables et d'optimiser la compensation de l'Etat dans le cadre du dégrèvement de la taxe d'habitation, l'ADM54 organise des formations pratico-pratiques pour les communes de moins de 4 000 habitants et a développé, en partenariat avec le Conseil Départemental et avec la société Ecofinance, un outil d'optimisation du cadastre dénommé Cmagic. Grâce à cet outil, un élu qui a suivi le stage peut facilement remonter à l'administration fiscale les anomalies (absence de chauffage, catégoriel, vacance), récupérer de la recette fiscale pour sa collectivité ou encore éditer des titres de propriété.

A noter ! Pour les communes de plus de 4 000 habitants, compte tenu du volume de locaux à analyser, il est plus délicat d'effectuer le travail avec une méthode empirique. C'est la raison pour laquelle, une réunion sera organisée le mardi 3 décembre, avec Ecofinance, pour les maires et DGS de ces communes afin de leur rappeler l'intérêt de travailler ses bases pour dégager de nouvelles marges de manœuvre et l'accompagnement qu'ils peuvent avoir.

Personnes fragiles : Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 20 mars avec des représentants de l'OHS pour préparer la session du 14 mai sur « le maintien des personnes âgées dans la commune ». Ces 2 réunions de partage d'expérience ont été appréciées pour pouvoir se poser les bonnes questions et, surtout, de ne pas partir sans réflexion sur une solution toute faite proposée par des aménageurs privés. Une autre réunion pourrait avoir pour thème : « comment apporter des solutions pour rompre l'isolement des seniors et leur faciliter le quotidien ? ».

Prospectives 2019-2020 : Il est prévu de poursuivre les travaux menés au sein des groupes de travail et de mettre en place un plan d'actions destiné à accueillir les nouvelles équipes municipales et communautaires. Le but est de :

- permettre aux élus de disposer d'un statut protecteur qui leur garantisse la possibilité de se former et l'ADM54 œuvre en ce sens auprès du cabinet du ministre LECORNU et des parlementaires.
- organiser des journées d'accueil des nouveaux maires fin avril 2020 pour présenter les services de l'Association et les éléments essentiels à connaître en début de mandat.
- accompagner les collectivités dans cette transition entre 2 mandatures avec des publications et des réunions d'information.
- organiser, courant juin ou juillet 2020, une journée d'accueil avec les présidents d'intercommunalité pour leur présenter notre accompagnement sur des sujets toujours plus complexes (transferts de compétences, mutualisation, fiscalité, PLUI, GEMAPI...), les formations et créer des liens de solidarité avec leurs homologues.
- organiser un congrès des élus locaux de l'Est pour tous les élus municipaux et communautaires de Lorraine ainsi que les acteurs socio-économiques du territoire, les 24 et 25 septembre 2020, au Centre des congrès Prouvé à Nancy avec conférences, ateliers et stands.
- continuer les actions en matière de finances et de fiscalité pour trouver des marges de manœuvre.

Suite au rapport d'activité, sont cités les nouveaux élus, les médaillés et ceux qui participent aux nombreuses commissions.

✂ **Félicitations et accueil de 7 nouveaux maires :** (*ordre alphabétique*)

Mme Laurence BROQUERIE, maire de THUILLEY-AUX-GROSEILLES.

M. Christian DURAND, maire de JOUAVILLE

M. Jean-Marie HORNUT, maire de VILLEY-LE-SEC

M. Bernard LEHEUX, maire de FERRIÈRES

M. Stéphane MARCHAND, maire de ATHIENVILLE

M. Francis PERIN, maire de PUXIEUX

M. Denis PICARD, maire de la commune nouvelle de BOIS-DE-HAYE

✂ **Hommage aux collègues décédés, qui sont encore si présents dans nos mémoires :**

Mme Marie-Odile GERARDIN, maire de ATHIENVILLE

M. Roland TREVILLOT, maire de LOREY

Maires honoraires :

Mme Geneviève JANOVEC d'AUBOUÉ, MM. Pierre DIDIER de MONTREUX, Claude FLORENTIN de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE, Maurice GERARDIN de DOMMARTIN-LÈS-TOUL, Léon LADOUCETTE de SAINT-BAUSSANT et Georges THOMAS de HAGÉVILLE.

Anciens maires :

Mme Gilberte PEIXOTO de HAUCOURT-MOULAINE, MM. Pierre COLLIN de MAIRY-MAINVILLE, Albert GUÉNEL de GERMINY, Henri MIDON de RAVILLE-SUR-SANON, Gilbert NIQUE d'ERROUVILLE, Roger PIERRE de LANEUVEVILLE-AUX-BOIS, Philippe POTTIER de LAÎTRE-SOUS-AMANCE, Jacques RACADOT d'ESSEY-LÈS-NANCY et Georges ROUY de LOREY

✂ **Félicitations à ceux qui ont reçu des distinctions :**

Légion d'honneur

Chevalier : M. François WERNER, maire de VILLERS-LES-NANCY

Officier : M. Daniel REINER, maire honoraire de BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Ordre national du mérite

Chevalier : M. Michel CAYET, maire de ANGOMONT

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Argent

Mme Marie-Lucie HENRY, maire de GLONVILLE

M. Phillipe LANVIN, maire de PREUTIN-HIGNY

Vermeil

M. Jacques SCHWARTZ, maire de VILLE-SUR-YRON

Or

M. Jean-Marc DURIEZ, maire de LONGLAVILLE

M. Daniel MAGRON, maire de HOUEMONT

M. Dominique MATHEY, maire de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Bronze : M. Philippe JOLY, maire de JEANDELAINCOURT

Médaille du Tourisme

Bronze : M. Alde HARMAND, maire de TOUL

✂ **Remerciements aux élus qui participent aux différentes commissions :**

Commission chargée d'établir la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs

Titulaire : M. Claude BOURA, maire de XOUSSE

Suppléant : M. Denis BERGEROT, maire de MILLERY

Comité Régional de la Biodiversité Grand est

Représentants des groupements de collectivités

Mme Dominique GOEPFER, conseillère communautaire de Communauté de communes de Moselle et Madon

M. Henri POIRSON, vice-président de Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Représentants des communes : M. Damien JACQUOT, maire de REILLON

CODERST Création d'une formation restreinte chargée d'examiner les dossiers d'insalubrité

Titulaire : M. Jean-Pierre HUET, maire de LIVERDUN

Suppléant : M. Claude COLIN, maire de FROLOIS

Groupe de travail relatif à la protection des haies et des ripisylves dans le département 54

Représentant : M. Xavier COLIN, maire de PIERRE-LA-TREICHE.